

1192

Journées notariales de la personne et des familles

Paris, 19-20 mars 2012



Avant-propos



La fructueuse collaboration entre l'Institut notarial du patrimoine et de la famille (INPF) et les éditions LexisNexis permet cette année encore de faire profiter les lecteurs de *La Semaine Juridique, notariale et immobilière* des interventions prononcées lors de la dernière édition (la troisième) des Journées notariales de la personne et des familles, qui se sont déroulées à Paris les 19 et 20 mars derniers.

Réunies en un véritable dossier thématique, elles regroupent les contributions des prestigieux orateurs qui se sont succédé à la tribune au cours de ces deux journées.

Comme toujours, l'objectif de ces journées est d'éclairer la pratique de nos confrères grâce au travail conjoint de l'Université et du Notariat. C'est la raison pour laquelle chacun des thèmes est traité à la fois par un professeur et un ou plusieurs notaires qui ont été amenés à réfléchir sur ces questions.

La personne et son patrimoine fut le thème principal de la première journée.

La personne tout d'abord, envisagée sous l'angle de sa protection :

- par son logement dont le rôle est essentiel (M. le professeur Plazy et M^e Gémignani) ;
- en ayant recours à la technique des mandats pour soi ou pour autrui pour la mise en œuvre desquels la loi fait largement appel aux notaires (M^e Fabre et M^e Calvet) ;
- ou par la mise en place d'un régime de protection légale où ici encore le notaire doit être mis en évidence (M. le professeur Fulchiron et M^e Barthelet) ;

Le patrimoine de la personne ensuite sous la forme de « gros plans » destinés à revenir sur des sujets majeurs qui ont connu des évolutions importantes, savoir :

- la fiscalité du patrimoine dont on peut regretter le perpétuel rebrassage des règles (M. Douet et M^e Bonduelle) et la poursuite de l'abus de droit en matière de donations (M^e Bonduelle M. Bonte) ;
- l'assurance-vie qui a connu une actualité civile et fiscale abondante (M. le professeur Delmas Saint-Hilaire et M^e Dassy) ;
- enfin les nouvelles techniques du droit des libéralités que le Notariat s'approprie année après année (M. le professeur Murat, M^e Mathieu et M^e Thurel).

La deuxième journée fut quant à elle consacrée à la famille et plus précisément au renouvellement de l'offre du droit de la conjugalité, savoir :

- un exposé sur les stratégies patrimoniales raisonnablement envisageables pour des époux communs en biens recourant à la constitution de sociétés (M. le professeur Saintourens et M^e Houis) ;
- le Pacs où le rôle du notaire est renforcé par les dernières évolutions des textes (M. le professeur Beignier et M. Baby) ;
- pour terminer par un panorama des nouveautés en droit international privé qui intéressent la pratique notariale (M. Fongaro et M^e Frémont).

L'ensemble constitue ainsi un outil pédagogique qui, je l'espère, saura donner au lecteur des pistes pour enrichir sa propre réflexion et lui permettre ainsi de mieux appréhender son rôle de conseil des personnes et des familles.